

Werterhalter

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Werterhalter

Code UFI

AECW-PQDC-5A3K-UP7Y

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Nettoyant d'acier inoxydable

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Grillardor Aktiengesellschaft

Adresse

Lüttringhauser Str. 77

42897 Remscheid

Allemagne

Téléphone

+49 (0) 2191 99 99 0

Courriel

kontakt@grillardor.de

Site web

<https://www.grillardor.de/>

Werterhalter

Fabricant

PURGATEC GmbH & Co. KG

Adresse

Dieselstraße 10
32120 Hiddenhausen
Allemagne

Téléphone

+49 (0) 5223 9970-300

Courriel

info@purgatec.net

Fax

+49 (0) 5223 9970-310

Site web

<https://www.purgatec.net/>

Référence

Regulatory Affairs

Adresse électronique

info@purgatec.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

+ 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Mentions de danger

H319

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Werterhalter

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280.3 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38-xxxx 603-057-00-5	1 - 10%	Acute Tox. 4 - oral, Acute Tox. 4 - inhalation	H302, H332 - -	-
Décylsulfate de sodium	142-87-0 205-568-5 - -	1 - <3%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H302, H315, H318 - -	Eye Dam.1: >20%, Eye Irrit.2: 10-20%
Octylsulfate de sodium	142-31-4 205-535-5 - -	1 - <3%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H315, H318 - -	Eye Dam.1: >20%, Eye Irrit.2: 10-20%
Alcools, C12-C14, éthoxylés	68439-50-9 - 01-2119487984-16-xxxx -	1 - <3%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3	H302, H318, H412 - -	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

Werterhalter

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection. Consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.
irritation de l'oeil , Irritation de la peau , vertiges , la nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Werterhalter

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ventiler la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 10 (Liquides inflammables)

Température de stockage : 10°C à 40°C

Werterhalter

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Voir la section 1.2: Nettoyant d'acier inoxydable

Werterhalter

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	4 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	8 mg/kg	Employés	Systémiques
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	4 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	110 mg/m ³	Employés	Systémiques
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	22 mg/m ³	Employés	Systémiques
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5,4 mg/m ³	Consommateurs	Systémiques
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Orale	24 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	4060 mg/kg	Employés	Systémiques
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	2440 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	285 mg/m ³	Employés	Systémiques
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	85 mg/m ³	Consommateurs	Systémiques
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Orale	24 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	4060 mg/kg	Employés	Systémiques
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	2440 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	285 mg/m ³	Employés	Systémiques
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	85 mg/m ³	Consommateurs	Systémiques

Werterhalter

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	PNEC	Eau potable	1 mg/l
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	PNEC	Sol	0,456 mg/kg
alcool benzylique (100-51-6/202-859-9)	PNEC	Station d'épuration	39 mg/l
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Eau potable	0,095 mg/l
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Eau de mer	0,0095 mg/l
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Publications intermittentes	0,086 mg/l
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,15 mg/kg
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	1,5 mg/kg
Décylsulfate de sodium (142-87-0/205-568-5)	PNEC	Sol	0,2445 mg/kg
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Eau de mer	0,01357 mg/l
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Eau potable	0,1357 mg/l
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Station d'épuration	1,35 mg/l
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,15 mg/kg
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	1,5 mg/kg
Octylsulfate de sodium (142-31-4/205-535-5)	PNEC	Sol	0,22 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Werterhalter

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Bleu

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé pour le mélange.

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non déterminé pour le mélange.

Inflammabilité

Non déterminé pour le mélange.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non déterminé pour le mélange.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non déterminé pour le mélange.

Température de dégradation

Non déterminé pour le mélange.

Werterhalter

pH

9 - 10

Viscosité cinématique

Non déterminé pour le mélange.

Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

Solubilité

Non déterminé pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non déterminé pour le mélange.

Densité et/ou densité relative

1,01 - 1,03 g/cm³

Densité relative

Non déterminé pour le mélange.

Densité de vapeur relative

Non déterminé pour le mélange.

Taux d'évaporation

Non déterminé pour le mélange.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

10 %

9.2 Autres informations

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Werterhalter

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	LD50	1.620 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	LC50	>4.178 mg/l	Inhalatif	4h	rat	-
Décylsulfate de sodium 142-87-0 / 205-568-5	LD50	1200 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
Décylsulfate de sodium 142-87-0 / 205-568-5	LD50	>2000 mg/kg	Dermal	-	lapin	-
Octylsulfate de sodium 142-31-4 / 205-535-5	LD50	>2000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 423
Octylsulfate de sodium	LD50	>2000 mg/kg	Dermal	-	lapin	OECD 402

Werterhalter

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
142-31-4 / 205-535-5						
Alcools, C12-C14, éthoxylés 68439-50-9 /	LD50	<2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Génotoxicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

Werterhalter

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	LC50	460 mg/l	96h	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	-
Décylsulfate de sodium 142-87-0 / 205-568-5	LC50	13 mg/l	48h	Cyprinus carpio (Carpe)	-
Octylsulfate de sodium 142-31-4 / 205-535-5	LC50	>100 mg/l	96h	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OECD 203

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	EC50	770 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
Octylsulfate de sodium 142-31-4 / 205-535-5	EC50	>511 mg/l	72h	Desmodesmus subspicatus	(EU C.3 (92/69/EEC))

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Décylsulfate de sodium 142-87-0 / 205-568-5	EC50	>100 mg/l	24h	Daphnia magna	-
Octylsulfate de sodium 142-31-4 / 205-535-5	EC50	>100 mg/l	48h	Daphnia magna	-

Werterhalter

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	EC50	230 mg/l	48h	Daphnia magna	OECD 202

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alcool benzylique 100-51-6 / 202-859-9	IC50	2.100 mg/l	-	Boues activées	ISO8192, 49h
Décylsulfate de sodium 142-87-0 / 205-568-5	EC50	135 mg/l	72h	Microorganismes	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Werterhalter

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballage

Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

code de déchet	Description des déchets
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

Autres

Non pertinent

Werterhalter

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : < 5 % agents de surface anioniques, , agents de surface non ioniques, , hydrocarbures aliphatiques . Contient: parfums (BENZYL ALCOHOL , LIMONENE , LINALOOL , CITRAL)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

Werterhalter

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS - Chemical Abstract Service
CLP - Classification, Labelling and Packaging
DMEL - Derived Minimum Effect Level
DNEL - Derived no effect level
EC50 - Half maximal effective concentration 50%
GHS - Globally Harmonised System
IATA - International Air Transport Association
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
LC50 - Lethal concentration 50%
LD50 - Lethal dosis 50 %
MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PEC - Predicted Environmental Concentration
PNEC - predicted no effect concentration
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID - Reglement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
SVHC - Substance of very high concern
vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul

Signification des phrases

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Acute Tox. 4 - inhalation - Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Werterhalter

Autres

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.